

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 7 septembre 2021 à 19 h 30  
Par visioconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement  
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement  
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement  
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Geneviève LAPOSTOLLE, Régisseur  
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement  
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement  
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Chef de division urbanisme, permis et inspections  
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et des relations avec les citoyens

---

Cette séance se déroule à huis clos, conformément aux décrets et arrêtés ministériels.

Cette séance a été webdiffusée en simultané sur la chaîne YouTube de l'arrondissement.

---

**10 - Ouverture de la séance**

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

Le maire rappelle qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, la séance du conseil d'arrondissement se déroule à huis clos et se tient entièrement de façon virtuelle. Il présente les membres du conseil et les fonctionnaires qui participent à la séance.

---

*Annonces du maire*

Le maire souhaite une bonne rentrée scolaire à tous les étudiants, au personnel enseignant et de soutien.

Le 12 août dernier, le concept final du nouveau pont Jacques-Bizard a été annoncé et le début des travaux est prévu au printemps 2022. Le maire se réjouit de l'avancement de ce projet et invite les citoyens à consulter le site internet de l'arrondissement pour plus de détails.

Le maire annonce également l'acquisition, par la Ville de Montréal, de deux espaces verts au sud de la rue Cherrier.

Il rappelle que suite à l'appel à projets citoyens lancé à l'échelle des 19 arrondissements de Montréal, dans le cadre du premier budget participatif, un des sept projets lauréats sera mis en œuvre dans l'arrondissement. En effet, le projet « De l'eau dans ta gourde » vise à ajouter des fontaines d'eau et des dispositifs permettant de remplir des bouteilles réutilisables dans des lieux fortement achalandés. Il remercie les citoyens qui ont participé à cet exercice démocratique.

Il informe les citoyens de l'inauguration du chalet Jonathan Wilson, qui a eu lieu le 25 août. Les citoyens pourront profiter de cette nouvelle installation en tout temps et, particulièrement durant l'hiver. Il remercie les employé.es qui ont participé au projet.

Il rappelle la période d'inscription aux activités et invite les citoyens à consulter le site internet de l'arrondissement ainsi que le journal pour plus de détails sur les modalités d'inscription.

Finalement, il mentionne la tenue du tournoi de golf du maire au profit des organismes de l'arrondissement. Le tournoi aura lieu le 29 septembre au Club de golf Royal Montréal.

---

## CA21 28 224

### Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mardi 7 septembre 2021 en retirant les points 40.03, 40.04 et 40.05.

---

Une discussion s'engage.

---

Le conseiller d'arrondissement, monsieur Christian Larocque, demande la tenue d'un vote enregistré.

La secrétaire d'arrondissement fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

### VOTE

**Votent en faveur:** Madame Suzanne MARCEAU, messieurs Christian LAROCQUE, Yves SARAULT et Robert SAMOSZEWSKI (4)

**Vote contre:** Monsieur Normand MARINACCI (1)

Résultat : En faveur : 4  
                  Contre : 1

La secrétaire d'arrondissement, déclare le point 10.02 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

10.02

---

## 10 - Période de questions du public

Début : 19 h 47

Madame Gabrielle Daigle	Travaux d'aménagement de la passerelle au Parc-nature du Bois-de-L'Île-Bizard
Monsieur Carmine Pompizzi	Aménagement du parc Center Circle (dépôt d'une pétition)
Madame Danielle Archambault	Accès au nouveau terrain de pickleball
Madame Gabrielle Daigle	Reconstruction – Parc Nature
Madame Carlotta Kriegs	Retour sur la résolution CA21 28 152 concernant la rue Hervé
Madame Yaroslava Bilozor	Retour sur la résolution CA21 28 152 concernant la rue Hervé
Monsieur Marc Sénéchal	Mode d'octroi d'un contrat de déneigement – point 20.08 de l'ordre du jour
Monsieur Nasser Shad	Consultation publique – décision concernant la rue Hervé

Fin : 19 h 59

---

## 10 - Période de questions des membres du conseil

Début : 19 h 59

Le conseiller d'arrondissement, monsieur Robert Samoszewski, aimerait connaître l'affectation de l'ancien pont de L'Île-Bizard lorsque la construction du nouveau pont sera terminée. Aussi, il demande pourquoi la récente acquisition de deux terrains n'a pas fait l'objet d'une consultation publique.

Fin : 20 h 03

---

## CA21 28 225

**Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 6 juillet 2021.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 6 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1219164012

---

**CA21 28 226**

**Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du jeudi 29 juillet 2021.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du jeudi 29 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1219164015

---

**CA21 28 227**

**Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mercredi 25 août 2021.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mercredi 25 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.07 1212714021

---

**CA21 28 228**

**Prendre acte des procès-verbaux et comptes rendus des comités du conseil de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

De prendre acte du dépôt :

- du compte-rendu du comité de sécurité publique de la séance du 22 juillet 2021;
- du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance du 20 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.08 1219164014

---

**CA21 28 229**

**Autoriser une dépense additionnelle de 18 380,48 \$, taxes incluses, pour effectuer l'élaboration des plans et devis pour la construction d'un égout pluvial dans les rues Cherrier et Jean-Yves pour canaliser les cours d'eau CE1 et CE2 situés au nord de Cherrier entre Cardinal et Jean-Yves à L'Île-Bizard, conformément à l'entente-cadre 2019-09, à Axor Experts-Conseil (CA19 28 260) majorant ainsi le montant total du contrat de 93 542,51\$ à 111 922,99 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 18 380,48 \$, taxes incluses, pour la construction d'un égout pluvial dans les rues Cherrier et Jean-Yves pour canaliser les cours d'eau CE1 et CE2 situés au nord de Cherrier entre Cardinal et Jean-Yves dans le cadre du contrat accordé à AXOR Experts-Conseil (CA20 28 004), majorant ainsi le montant total du contrat de 93 542,51 \$ à 111 922,99 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1217474024

---

**CA21 28 230**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Succession Gertrude Delisle, l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 589 372 du cadastre du Québec, d'une superficie de 841,3 m<sup>2</sup>, avec dessus érigés les bâtiments portant les numéros 388 et 388A, montée de l'Église, dans l'arrondissement de L'île Bizard-Sainte-Genève, aux fins d'optimisation des accès aux bâtiments municipaux, pour la somme de 280 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant. Mandat 19-0555-T**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

1. D'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Succession Gertrude Delisle, l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 589 372 du cadastre du Québec, d'une superficie de 841,3 m<sup>2</sup>, avec dessus érigés les bâtiments portant les numéros 388 et 388A, montée de l'Église, dans l'arrondissement de L'île-Bizard - Sainte-Genève, aux fins d'optimisation des accès aux bâtiments municipaux, pour la somme de 280 000 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1217029002

---

**CA21 28 231**

**Octroi de subventions aux sports de glace pour la saison 2020-2021 aux organismes accrédités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève au montant de 1 026 \$.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'octroyer une subvention aux sports de glace pour la saison 2020-2021 aux organismes accrédités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève au montant de 1 026 \$;

Cette subvention est de 18 \$ par individu âgé de 18 ans et moins.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

*Les fonds sont disponibles au compte SIMON (subventions à des organismes sans but lucratif) suivant :*

<i>Entité</i>	<i>Source</i>	<i>Centre</i>	<i>Activité</i>	<i>Objet</i>	<i>S objet</i>	<i>Interop</i>	<i>Projet</i>	<i>Autre</i>	<i>Cat. actif</i>	<i>Futur</i>
2408	0010000	301118	07143	61900	016491	0000	000000	000000	00000	00000

*Les crédits budgétaires sont prévus au budget 2021 de la DCSLRC.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1217593003

---

**CA21 28 232**

**Octroi d'un soutien financier de 9 328 \$ à l'organisme Action Jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI) dans le cadre de l'édition 2021 du programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans (PIMJ) afin d'assurer les services d'un travailleur de milieu auprès des jeunes à risque et/ou en difficulté de l'Ouest-de-l'Île de Montréal et ainsi prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale pour la période du 1er avril 2021 au 30 juin 2022. Approuver le projet de convention à cet effet.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

- D'approuver la demande de soutien financier de 9 328 \$ dans le cadre du Programme d'intervention de milieu jeunesse (PIMJ) 2021 pour les jeunes de 12 à 30 ans afin d'offrir un programme d'intervention de milieu auprès des jeunes de l'Ouest-de-l'Île à risque et/ou en difficulté par le biais du projet intitulé «*Travailleur de milieu*», pour l'année 2021-2022;
- D'approuver un projet de convention à cet effet et autoriser le maire d'arrondissement, Monsieur Normand Marinacci et la secrétaire d'arrondissement à signer cette convention, pour et au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1217593021

**CA21 28 233**

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 13 000 \$ pour une durée de 2 ans à l'organisme À Coeur Ouvert pour la réalisation du projet d'activités de répit pour les jeunes handicapés dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, soit 6 500 \$ pour l'année 2021 et 6 500 \$ pour l'année 2022, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023). Approuver un projet de convention à cet effet.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 13 000 \$ pour une durée de 2 ans à l'organisme À Coeur Ouvert pour la réalisation du projet d'activités de répit pour les jeunes handicapés dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, soit 6 500 \$ pour l'année 2021 et 6 500 \$ pour l'année 2022, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal (arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève) et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
3. d'autoriser le maire de l'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire suppléant de l'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention, pour et au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1217593022

---

**CA21 28 234**

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 32 848 \$ pour une durée de 2 ans à Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI) pour la réalisation du projet travailleur de milieu dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, soit 16 424 \$ pour l'année 2021 et 16 424 \$ pour l'année 2022, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023). Approuver un projet de convention à cet effet.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 32 848 \$ pour une durée de 2 ans à Action Jeunesse de l'Ouest-de-l'Île pour la réalisation du projet Travailleur de milieu dans l'arrondissement de l'Île Bizard - Sainte-Geneviève, soit 16 424 \$ pour l'année 2021 et 16 424 \$ pour l'année 2022, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal (arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève) et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

3. d'autoriser le maire de l'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire suppléant de l'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention, pour et au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1217593023

---

### **CA21 28 235**

**Affecter un montant de 4 359 \$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour l'octroi des contributions financières suivantes: 1000\$ à l'ASIB, afin de soutenir l'embauche un entraîneur-chef, 2 500\$ au CPE La Campamuse pour le projet de construction d'un aire de jeux pour enfants, 359\$ à l'organisme À Cœur Ouvert, pour l'achat d'un lit adapté destiné aux camps de jour et les répits et 500 \$ à Femmes d'espoir afin de contribuer à sa levée de fonds pour la Société canadienne du cancer.**

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

1. D'octroyer les contributions financières suivantes :

- Un montant de 1 000 \$ à ASIB
- Un montant de 2 500 \$ au CPE La Campamuse Inc.
- Un montant de 359 \$ à l'organisme À Cœur Ouvert
- Un montant de 500 \$ à Femmes d'espoir

2. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1217808005

---

**CA21 28 236**

**Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Déneigement de L'Île Bizard inc. pour le déneigement des stationnements: place Blaise, place Closse, de la garderie Campamuse située au 265 boulevard Chèvremont, du complexe sportif Saint-Raphaël ainsi que des églises situées au 16 037 boulevard Gouin Ouest à Sainte-Geneviève et au 495, rue Cherrier à L'Île Bizard, pour la saison 2021-2022 et 2022-2023 dans l'arrondissement de L'Île- Bizard - Sainte-Geneviève pour une somme maximale de 78 183 \$ taxes incluses.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Déneigement de L'Île Bizard inc. pour le contrat de déneigement des stationnements: place Blaise, place Closse, de la garderie Campamuse située au 265 boulevard Chèvremont, du complexe sportif Saint-Raphaël ainsi que des églises situées au 16 037 boulevard Gouin Ouest à Sainte-Geneviève et au 495, rue Cherrier à L'Île Bizard, pour la saison 2021-2022 et 2022-2023 dans l'arrondissement de L'Île- Bizard - Sainte-Geneviève pour une somme maximale de 78 183 \$ taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1210253001

---

**CA21 28 237**

**Octroyer un contrat à la compagnie "L. M. L. Paysagiste et Frères inc." pour un montant de 1 172 670,26 \$, t.t.i., incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour des travaux d'installation d'un nouveau revêtement en gazon synthétique pour le terrain de soccer au parc Eugène Dostie à l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève, à la suite de l'appel d'offres public 2021-05 (2 soumissionnaires).**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'accorder à la compagnie "L. M. L. Paysagiste et Frères inc.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'installation d'un nouveau revêtement en gazon synthétique pour le terrain de soccer au parc Eugène Dostie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 019 713,27\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (2021-05);

D'autoriser une dépense de 152 956,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1217474028

---

**CA21 28 238**

**Annuler le processus d'appel d'offres pour le projet 2020-11, soit pour les travaux de construction d'une extension au bâtiment des travaux publics de L'Île-Bizard, deux soumissions reçues.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'annuler le processus d'appel d'offres pour le projet 2020-11, soit pour les travaux de construction d'une extension au bâtiment des travaux publics de L'Île-Bizard (deux soumissions reçues).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.10 1217474027

---

**CA21 28 239**

**Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens à déposer une demande d'aide financière auprès du Service de la Diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), et ce, dans le cadre du Programme d'aménagement urbain 2019-2021 pour les enfants pour un projet d'aménagement au parc Eugène-Dostie.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

1. d'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens à déposer une demande d'aide financière auprès du Service de la Diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), et ce, dans le cadre du Programme d'aménagement urbain 2019-2021 pour les enfants pour un projet d'aménagement au parc Eugène-Dostie;
2. de prendre connaissance du guide du programme et de s'engager à respecter toutes les modalités qui s'appliquent;
3. de payer la quote-part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée qui ne sont pas couverts par l'aide financière octroyée, le cas échéant;
4. d'assumer les coûts non admissibles au programme associés au projet et tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1217593026

---

**CA21 28 240**

**Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 30 juin 2021 et du 1er au 31 juillet 2021, en vertu du règlement CA28 0052.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 30 juin 2021 et du 1er au 31 juillet 2021, en vertu du règlement CA28 0052.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1219164013

---

**CA21 28 241**

**Déroger à la grille de tarification pour la location de la salle Boileau au centre socioculturel en accordant une gratuité pour la collecte de sang organisée par HÉMA-QUÉBEC.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De déroger à la grille de tarification et autoriser une gratuité à Héma-Québec pour l'utilisation de la salle Boileau du Centre socioculturel, dans le cadre de la collecte de sang du mercredi 3 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1217593025

---

**CA21 28 242**

**Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève prenne en charge la coordination et la réalisation des travaux qui consistent à élargir le chemin du Bord-du-Lac vers le sud et à remplacer la canalisation des fossés par une conduite pluviale pour améliorer la circulation à l'approche de la rue Latraverse menant au traversier et abroger la résolution CA21 28 220 .**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève prenne en charge la coordination et la réalisation des travaux qui consistent à élargir le chemin du Bord-du-Lac vers le sud et à remplacer la canalisation des fossés par une conduite pluviale pour améliorer la circulation à l'approche de la rue Latraverse menant au traversier et abroger la résolution CA21 28 220.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1217474029

---

**CA21 28 243**

**1- Modifier le Règlement sur les tarifs - exercice 2021- CA28 0066-4 afin d'abolir les frais de retard pour les abonné.e.s des Bibliothèques de Montréal à compter du 6 octobre 2021; 2- Autoriser l'amnistie des frais de retard des abonné.e.s aux Bibliothèques de Montréal en date du 6 octobre 2021; 3- Ajouter une tarification pour la location de la glace au Centre sportif Saint-Raphaël.**

Avis de motion est donné par le conseiller d'arrondissement Christian Larocque de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement intitulé: « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice 2021) - CA28 0066-4 », lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

*Ce projet de règlement vise à abolir les frais de retard et à autoriser l'amnistie pour ces frais pour les abonné.e.s des Bibliothèques de Montréal à compter du 6 octobre 2021 et à ajouter une tarification pour la location de la glace au Centre sportif Saint-Raphaël.*

40.01 1217593019

---

**CA21 28 244**

**Règlement numéro CA28 0064-1 modifiant le Règlement sur les nuisances CA28 0064 à l'effet de proscrire la taille, l'élagage ou l'abattage d'arbres sur le domaine public**

Avis de motion est donné par le conseiller d'arrondissement monsieur Yves Sarault de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement intitulé: "Règlement numéro CA28 0064-01 modifiant le Règlement sur les nuisances CA28 0064 à l'effet de proscrire la taille, l'élagage ou l'abattage d'arbres sur le domaine public", lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

40.02 1219099010

---

Les items 40.03 à 40.05 sont retirés.

---

**CA21 28 245**

**Règlement numéro CA28 0023-40 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier la définition de garage attenant et de permettre un bâtiment modulaire pour la classe d'usage « Service éducationnel ».**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du projet règlement CA28 0023-40 modifiant le règlement de zonage numéro CA28 0023 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 6 juillet 2021;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0023-40 modifiant le règlement de zonage numéro CA28 0023 fait à la séance du conseil d'arrondissement du 6 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement CA28 0023-40 a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 6 juillet 2021;

CONSIDÉRANT les arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, le premier projet de règlement CA28 0023-40 a été soumis à une procédure de consultation écrite de 15 jours, soit du 9 au 26 juillet 2021 inclusivement, laquelle a été annoncée par un avis public le 9 juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement, a été adopté, avec modifications, à la séance extraordinaire du 29 juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 23 août 2021 et qu'aucune demande valide de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro CA28 0023-40 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier la définition de garage attenant et de permettre un bâtiment modulaire pour la classe d'usage « Service éducationnel ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1217905044

---

**CA21 28 246**

**Règlement numéro CA28 0023-41 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de réduire l'occupation du sol et le rapport plancher/terrain maximal pour les terrains non desservis par les services d'aqueduc et d'égout à l'intérieur de certaines zones.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du projet règlement CA28 0023-41 modifiant le règlement de zonage numéro CA28 0023 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 6 juillet 2021;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0023-41 modifiant le règlement de zonage numéro CA28 0023 fait à la séance du conseil d'arrondissement du 6 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement CA28 0023-41 a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 6 juillet 2021;

CONSIDÉRANT les arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, le premier projet de règlement CA28 0023-41 a été soumis à une procédure de consultation écrite de 15 jours, soit du 9 au 26 juillet 2021 inclusivement, laquelle a été annoncée par un avis public le 9 juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du 29 juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 23 août 2021 et qu'aucune demande valide de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro CA28 0023-41 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de réduire l'occupation du sol et le rapport plancher/terrain maximal pour les terrains non desservis par les services d'aqueduc et d'égout à l'intérieur de certaines zones.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1217905055

---

#### CA21 28 247

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage simple à l'adresse sise au 957, rue Blouin composé du lot no 4 297 256 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage simple à l'adresse sise au 957, rue Blouin, composé du lot no 4 297 256 du cadastre du Québec avec les matériaux extérieurs suivants :

- Deux (2) parements extérieurs en façade avant :
  - o Brique Rinox Melville de couleur noire Rockland;
  - o Fibre de bois pressée Saint-Laurent de couleur pruche vieillie;
- Un (1) parement extérieur aux façades latérales et arrière
  - o Clin de vinyle horizontal Gentek de couleur gris orageux;
- Toiture en bardeau d'asphalte couleur noire cobalt;
- Les soffites et les fascias seront en aluminium de couleur noire;
- Les contours des fenêtres, les portes et les portes de garage seront en aluminium de couleur noire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1217905056

---

**CA21 28 248**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de modifier la résolution no CA28 21 096 au projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages sur la propriété composée à l'adresse sise au 11, rue Proulx correspondant au lot no 4 297 650 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la modification de la résolution no CA21 28 096 relativement au projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages sur la propriété située au 11, rue Proulx correspondant au lot no 4 297 650 du cadastre du Québec avec les modifications suivantes :

QUE la marge latérale droite soit supérieure à quatre (4) mètres;  
QUE la hauteur soit légèrement supérieure de +/-0,6m au projet initial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1217905057

---

**CA21 28 249**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les usages conditionnels (CA28 0036) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande d'usage conditionnel, afin d'autoriser l'usage R6 Résidence pour personnes âgées à l'adresse sise au 337, rue Sainte-Marie, composée du lot no 5 915 888 du cadastre du Québec.**

CONSIDÉRANT les décrets et arrêtés ministériels adoptés en lien avec la COVID-19, prévoyant que toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est remplacée par une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public, d'une durée de 15 jours;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site internet de l'arrondissement et sur le bâtiment concerné le 16 août 2021, invitant les personnes intéressées à soumettre leurs questions/commentaires par écrit à l'arrondissement entre le 16 et le 31 août 2021;

Au terme de cette consultation écrite, aucun commentaire n'a été reçu;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les usages conditionnels (CA28 0036) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la demande d'usage conditionnel afin d'autoriser l'usage R6 Résidence pour personnes âgées à l'adresse sise au 337, rue Sainte-Marie, composée du lot no 5 915 888 du cadastre du Québec avec une limite de 8 usagers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1219099006

---

**CA21 28 250**

**Accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur des lots projetés 6 406 614 à 6 406 622 du cadastre du Québec (1601, chemin Bord-du-Lac) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur des lots projetés 6 406 614 à 6 406 622 du cadastre du Québec (1601, chemin Bord-du-Lac) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

*Le maire d'arrondissement, monsieur Normand Marinacci vote contre la résolution.*

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

40.11 1217905058

---

**CA21 28 251**

**Avis de motion - Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés - CA28 0069.**

Avis de motion est donné par le conseiller d'arrondissement Yves Sarault en vue d'un dépôt et de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement intérieur du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés - CA28 0069.

40.12 1212714025

---

**CA21 28 252**

**Avis de motion - Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - CA28 0070.**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement monsieur Normand Marinacci en vue d'un dépôt et de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - CA28 0070.

40.13 1212714024

---

**CA21 28 253**

**Autoriser l'installation des dos d'âne sur la Montée Wilson, à 40 mètres au sud de l'intersection du chemin Monk afin d'améliorer la sécurité dans le secteur concerné.**

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de la sécurité publique, et les conclusions de l'analyse de la circulation réalisée par FNX-INNOV Transport et mobilité intelligente,

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'autoriser les installations suivantes afin améliorer la sécurité dans le secteur concerné :

- des dos d'âne sur la Montée Wilson, à 40 mètres au sud de l'intersection du chemin Monk,

ET QUE le tout soit mis en œuvre par la Direction des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.14 1217808006

---

**CA21 28 254**

**Autoriser la création d'un poste permanent de Directeur d'aménagement urbain et services aux entreprises (Ile Bizard, Outremont) (code d'emploi 105560), dans l'UADM 76-00, centre d'opération 301105, et ce, dès la signature de la présente.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'autoriser la création d'un poste permanent de Directeur d'aménagement urbain et services aux entreprises (Ile Bizard, Outremont) (code d'emploi 105560), dans l'UADM 76-00, centre d'opération 301105, et ce, dès la signature de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1217519003

---

**CA21 28 255**

**Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De désigner le conseiller d'arrondissement monsieur Christian Larocque comme maire suppléant de l'arrondissement de L'Île-Bizard -Sainte-Geneviève pour la période comprise entre le 8 septembre et le 7 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1212714022

---

**Dépôt de documents – Juin et juillet 2021**

- Suivi budgétaire dépenses;
- Suivi budgétaire revenus;
- Virements budgétaires ;
- Virements PTI;
- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement
- Budget du golf

60.01

---

Le maire d'arrondissement, monsieur Normand Marinacci présente une motion concernant la rue Hervé. Cette motion n'est appuyée par aucun conseiller par conséquent, elle n'est pas adoptée.

65.01 1212714023

---

**Période de questions du public**

-

70.01

---

**CA21 28 256**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 7 septembre 2021 à, 20 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

---

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

---

Normand MARINACCI  
Maire d'arrondissement

---

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 octobre 2021.